PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 256-2014 portant sur l'affichage des enseignes posées à plat sur les édifices et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013 et 252-2013)

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce règlement, le **lundi, 3 mars 2014, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ce projet de règlement vise à augmenter la superficie maximale permise pour les enseignes posées à plat sur les édifices;

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4^e) jour de février deux mille quatorze (2014).

Louise Trachy, Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le dix-neuvième (19^e) jour de novembre 2013, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatrième (4^e) jour de février deux mille quatorze (2014).

Louise Trachy, Directrice générale et secrétaire-trésorière